

**MAIRIE
DE
NOYELLES SOUS LENS
62 221**

CANTON DE NOYELLES SOUS
LENS

Arrondissement de Lens

Département du Pas de Calais

Téléphone : 03.21.13.02.30

Télécopie : 03.21.13.02.40

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Noyelles-sous-Lens,
Le 16 mai 2008**

**Monsieur Alain ROGER
MAIRE de Noyelles sous Lens
à**

***Mesdames et Messieurs les Adjointes
Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux***

62221 NOYELLES-sous-LENS

Nos réf : HJ/MG/SM/VVL

Objet : procès verbal de la réunion de conseil municipal du 14 mai 2008.

Rédigé et dactylographié le 16 mai 2008. Corrigé les 21 et 23 mai 2008 et transmis le : 30 mai 2008

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 MAI 2008**

ETAIENT PRESENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD, Jena-Michel SKOTARCZAK, Valérie PICHARD, Hervé JANISZEWSKI, Annie DELANNOY, Jean-Marc DURAND, Sabine BANACH, Adjointes, André LEFER, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Jacqueline FROMONT, Philippe HERBEZ, Louis ALEXANDRENNE, Philippe CERF, Daniel WAWRZYNIAK, Martine STRAPPE, Cathy CZAJKOWSKI, Emmanuelle DHONDT, Jamilla MOUTAOUAKIL, Marie-Hélène GUEYDON, Delphine RUBINO, Jacques BRASSART, Daniel CAPILLON, Joëlle COCHEZ, Maryvonne POULAIN, Michel GUILBERT, Christelle SENECAUX, Conseillers Municipaux*****

Monsieur Maurice BERNARD a été désigné secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.*****

- *Madame POULAIN Maryvonne interpelle Monsieur Le Maire sur une date de travail relative au règlement intérieur.*
- *Monsieur Le Maire indique qu'il la contactera rapidement afin de fixer une date.*

1) – Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 09 avril 2008 :

Monsieur BRASSART Jacques intervient en précisant qu'à la lecture de son intervention concernant l'information, il avait l'impression qu'il « déraillait ». Il précise qu'il prenait simplement comme exemple les travaux situés derrière le centre social pour corroborer son intervention par rapport à son propos sur l'information.

- *Monsieur Le Maire répond qu'une incompréhension entre- eux deux s'était installée.*
- *Monsieur BRASSART Jacques aborde le compte-rendu de la commission des travaux en indiquant qu'il est de qualité et demande, en souhaitant que sa curiosité ne soit pas punie, qu'elle sera la nature des travaux derrière le centre social.*
- *Monsieur BERNARD Maurice répond que derrière le parking existant, un espace vert sera réalisé.*
- *Monsieur BRASSART Jacques regrette que le parking ne soit pas agrandi car le fait qu'il soit petit engendre le stationnement des véhicules sur les trottoirs – rue du maréchal Leclerc.*
- *Monsieur BERNARD Maurice répond que l'agrandissement du parking n'entraîne pas dans l'enveloppe financière des crédits GIRZOM.*

Adopté à l'unanimité.

2) - Adoption des procès verbaux des réunions des bureaux municipaux des 14 avril et 30 avril 2008,

Synthèse des différents Bureaux Municipaux :

➤ **BUREAU MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2008 :**

- COMMUNAUPOLE DE LENS-LIEVIN :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de la CommunAupole de Lens-Liévin relatif au dernier comité de pilotage de l'étude-opérationnelle d'OPAH-RU multi-sites qui s'est déroulé le vendredi 18 janvier 2008 au siège de la CommunAupole.

Dans l'objectif de mettre en place une équipe d'animation dès le mois de septembre 2008, Monsieur VANCAILLE Michel, Président, souhaite connaître la position de la commune quant à la mise en œuvre d'une opération « façades » ayant vocation à valoriser le cadre de vie.

Avis favorable du Bureau Municipal.

- CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU PAS-DE-CALAIS :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de la Chambre Départementale des Métiers et de l'Artisanat du Pas-de-Calais l'informant que deux entreprises artisanales se sont installées sur la commune.

Les noms de ces sociétés sont :

- « toutoudom » : toilette à domicile, rue de la paix,
- « SHAMPOO COIFFURE » (galerie marchande INTERMARCHE).

- « CH'TI COUP DE MAIN » :

Madame DELVALLEZ Valérie informe le Bureau Municipal qu'elle a rencontré trois personnes ayant un projet d'entreprise d'aide à la personne.

Ces personnes sont de la ville d'Oignies et souhaitent se constituer en SARL, ce qui implique un capital de départ de 7 500 € Le terrain d'intervention serait l'assistance informatique, l'assistance administrative, le ménage, les courses, l'entretien des jardins, les transports, l'accompagnement lors des démarches, le gardiennage pendant les vacances, l'organisation des voyages, le raccompagnement de sortie de boîte. Cependant, pas d'interventions médicalisées.

Ils attendent une aide de la ville, qui peut prendre trois formes :

- une aide financière qui entrerait dans les 30% qu'ils doivent rassembler,
- une mise à disposition de local qui serait à chiffrer pour entrer dans les 30 %,
- une attestation expliquant que nous soutenons la démarche au vu de la demande et des besoins de la population Noyelloise et ce sous forme d' « étude de marché ».

Monsieur Le Maire propose de venir en aide à ce projet d'entreprise en établissant une attestation expliquant que la commune soutient la démarche au vu de la demande et des besoins de la population Noyelloise.

- LYCEE BEHAL :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu de Madame LAPORTE Florence sollicitant une aide financière de la commune pour un voyage culturel et sportif en Irlande du 27 avril au 02 mai 2008, dans la mesure où trois élèves domiciliés à Noyelles-sous-Lens y participent.

Le Bureau Municipal propose d'octroyer la somme de 50 € par élève.

- FORUM DES ASSOCIATIONS :

Le prochain forum se déroulera les 25 et 26 octobre 2008.

La manifestation du canari club – concours - exposition d'oiseaux sera couplé à ce forum.

De plus, le dimanche 26 se déroule la cinquième foulée Lacs et Terrils, il s'agira également d'y inclure cette manifestation sportive.

- CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE :

Monsieur Le Maire indique qu'il a reçu un courrier de la CAF nous informant que la somme de 4 250,00 € sera versée à la commune pour l'organisation du séjour de neige en février.

- TRAVAUX RUE GAMBETTA :

Monsieur le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu les services de la CommunAupole de Lens-Liévin. Les travaux d'assainissement qu'ils réalisent rue Gambetta ont pris un retard considérable en raison de nombreux aléas techniques qui ont augmenté les dépenses initialement prévues.

Le montant du marché ne permettra pas de terminer l'ensemble des travaux repris dans celui-ci. Les travaux de la rue Masclef ne pourront être réalisés. Ils feront l'objet d'une nouvelle procédure qui sera lancée au second semestre 2008 pour une réalisation courant 2009.

Les travaux d'assainissement rue Pasteur seront entrepris à partir de début Mai. Ils ne pourront être menés à terme que dans la mesure où ils se dérouleront sans aléas techniques.

Monsieur le Maire recevra les habitants de la rue Masclef le Jeudi 17 Avril 2008 à 18H30. Une réunion publique pour les habitants des rues Gambetta, Pasteur, 14 Juillet, Clin et 11 Novembre aura lieu le Vendredi 18 Avril 2008 à 18H30.

- NETTOYAGE DU CHEMIN DU HALAGE LE LONG DU CANAL DE LA SOUCHEZ :

Monsieur le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de l'Association « Sport Nature Détente » attirant son attention sur les nombreux dépôts sauvages existants sur le chemin du Halage. Les services techniques de la ville se sont rendus sur les lieux. Ils ont constaté qu'il y avait effectivement des dépôts sauvages, mais que ceux-ci se trouvaient sur les territoires des communes de Loison-sous-Lens,

Harnes et Noyelles-sous-Lens. Ils contacteront les services de Loison-sous-Lens et de Harnes et effectueront le nettoyage sur le territoire de la commune.

Par ailleurs, la Ville de Loison-sous-Lens nous a adressé un courrier par lequel il propose de céder à titre gracieux les terrains dont ils sont propriétaires situés entre le canal de la Souchez et le Terril 94.

Le Bureau Municipal refuse cette proposition.

- TERRAIN SYNTHETIQUE AUGUSTE GALLET :

Monsieur le Maire informe le Bureau Municipal des nombreuses plaintes qu'il a reçues des habitants de la rue Victor Hugo dont les fonds de jardin sont limitrophes avec le terrain synthétique Auguste Gallet. Dans un premier temps, les butts qui sont installés sur le terrain seront enlevés. Par la suite, une rencontre avec les dirigeants de l'U.S.N. sera organisée afin de trouver une solution pérenne palliant aux inconvénients liés à l'utilisation du terrain synthétique.

- *Madame POULAIN Maryvonne fait remarquer que dans le compte-rendu Madame BANACH Sabine et à la fois présente et absente excusée.*
- *Monsieur Le Maire répond que cela est dû à un copié collé.*
- *Monsieur BRASSART Jacques demande ce qu'est « l'opération façade ».*
- *Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit d'une opération d'amélioration des façades le long de la RN 43. Ce dispositif est porté par la CommunAupole de Lens-Liévin et pourrait être financé par l'ANAH à hauteur maximum de 30%.*

Cette subvention serait versée aux propriétaires. Cette opération s'inscrit dans la perspective de réalisation à moyen terme du Transport Commun en Site Propre.

- *Monsieur BRASSART Jacques demande des informations complémentaires sur l'association « Ch'ti Coup de Main ».*
- *Monsieur Le Maire répond qu'il s'agit de personnes résidant à Oignies qui souhaitent créer une activité d'aide à domicile et dans ce cadre, ils souhaitent une aide de la commune. Pour ce fait, il indique qu'une attestation stipulant qu'au vu des demandes et des besoins de la population Noyelloise, la commune soutient la démarche initiée par CH'TI COUP DE MAIN, et ce sous forme d'étude de marché.*

Adopté à l'unanimité.

➤ **BUREAU MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2008 :**

- PREFECTURE :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur LACHERE, Directeur délégué de la Préfecture du Pas-de-Calais nous informant que la commune bénéficie pour l'exercice 2008 de 25 % du montant de l'ancienne première part due au titre de l'année 2005, de la Dotation Générale de Décentralisation relative aux bibliothèques municipales, « concours spécifique et administration » de la mission « relations avec les collectivités territoriales » - régime transitoire – exercice 2008.

Il précise au Bureau Municipal que ce dispositif s'achève cette année. La somme de **1 059,23 €** sera versée à la collectivité au titre de cette dotation pour l'année 2008.

M. le Maire souligne que le désengagement de l'Etat se fait de plus en plus prégnant.

- CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de la Caisse d'Allocations Familiales d'Arras nous indiquant que le comité technique réuni en date du 17 janvier 2008 a labellisé le projet déposé dans le cadre du dispositif « accompagnement à la scolarité ».

La Caisse d'Allocations Familiales d'Arras a décidé de soutenir notre action en accordant un financement de trois cycles, soit **5 547,00 €** (un cycle correspondant à un groupe de 5 à 15 enfants) représentant au maximum 30% du budget global relatif à la fonction « accompagnement à la scolarité », dans la limite d'un prix plafond.

- POLOGNE :

Monsieur JANISZEWSKI Hervé a reçu des propositions pour les centres de loisirs en Pologne.

Il s'agirait d'envoyer 16 enfants à Szczecinek pendant la période d'été.

Il se rendra en Pologne du 07 au 12 mai afin de finaliser le programme. Le coût par enfant s'élèverait à 270 euros.

La participation familiale serait calquée sur celle pratiquée pour les autres colonies, à savoir 225 euros.

D'autre part, lors de son séjour en Pologne, M. Janiszewski sera chargé d'entamer les discussions sur les manifestations de 2009, qui célébreront les 25 années de jumelage.

Affaire à suivre.

- TRAVAUX RUE GAMBETTA :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de Madame LESIRE Sylvie, exploitante du café le Gambetta. Cette dernière y joint une attestation de son expert comptable justifiant la baisse de ses chiffres d'affaires mensuels TTC depuis octobre 2006, baisse due aux travaux de la rue Gambetta.

M. le Maire indique que ces travaux sont réalisés par la Communauté de Communes et qu'il serait opportun qu'elle aide financièrement les commerçants victimes de perte de chiffre d'affaire.

Puis, il fait lecture d'une correspondance de M. le Président de la Communauté de Communes à ce sujet : « s'agissant d'une éventuelle baisse de chiffre d'affaire, la jurisprudence est très restrictive et n'accorde d'indemnité qu'en cas de préjudice particulièrement grave. Si tel était le cas, il faudrait que les demandeurs fassent désigner par le tribunal administratif un expert chargé d'évaluer précisément le préjudice. Cela même dans l'hypothèse d'une procédure amiable ».

Affaire à suivre.

- JARDIN PÉDAGOGIQUE :

Mme Delannoy propose de relancer dans le cadre des CLSH, l'activité jardin pédagogique. Cette dernière serait menée dans l'enceinte du 43 rue de Carvin afin d'éviter les écueils (destruction des plantations) subis les années précédentes.

Montant de l'action (matériel de jardinage et terreau) : 352 euros

Avis favorable du bureau.

- ECOLE J. ROSTAND VOYAGE À PARIS :

Mme Blanchard indique qu'elle a été saisie par une institutrice de l'école J. Rostand afin de bénéficier une subvention pour un voyage d'une journée à Paris pour une classe de 25 élèves.

Le coût par élève est de 26 euros.

Mme Blanchard propose la prise en charge de 80 % (comme à Fouquières Lez Lens car c'est une sortie co-organisée).

Coût : 520 euros (25 x 20,80 euros).

Avis favorable du bureau municipal.

- POSE D'UN MAT D'ECLAIRAGE STADE GALLET :

Monsieur le maire rappelle au Bureau Municipal que l'entreprise SATELEC a été retenue pour déposer et reposer un mat d'éclairage au stade GALLET. Le Bureau VERITAS sera missionné pour contrôler les travaux. Montant des honoraires : 750 €H.T. Avis favorable du bureau.

- TERRAIN SYNTHETIQUE STADE GALLET :

Une réunion a eu lieu le 24 avril 2008 avec les représentants de l'U.S.N. afin de trouver une solution quant à l'utilisation du terrain synthétique qui est source de nuisance pour le voisinage. Plusieurs pistes ont été évoquées ; néanmoins, il y a lieu d'approfondir l'étude afin de trouver la meilleure solution. Dans l'attente, les buts seront démontés et remis en place pour chaque match.

- TERRAIN DE TENNIS AU COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE :

Monsieur le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de la présidente du Tennis Club lui faisant part du mauvais état du grillage entourant les trois courts, et du sol du cours n° 1.

Monsieur le Maire rappelle au Bureau Municipal que les dépenses ont été inscrites au budget 2008. Les Services Techniques sont chargés de mettre en place une procédure de marchés public. Il précise qu'après consultation de la ligue de Flandres de Tennis Nord – Pas-de-Calais, celle-ci a émis un avis favorable à l'utilisation de ces courts dans le cadre du prochain tournoi. Par ailleurs, dans le cadre de l'organisation de ce tournoi, il sollicite la mise à disposition d'un bungalow et d'un jeu de clé qui leur permettra de fermer le complexe sportif dans le cas où les matchs se termineraient tardivement. Avis favorable du bureau.

- COLLECTIF 14 LOGEMENTS RUE ROSTAND :

Monsieur SKOTARCZAK indique que suite à une réunion avec Pas-de-Calais Habitat, ce projet sera abandonné. Il a été demandé à ce bailleur de travailler autour de l'habitat individuel.

Une nouvelle proposition sera transmise fin juin.

- P.I.J. :

Mme DELVALLEZ précise que suite à une nouvelle visite de la D.D.I.S., la labellisation est reconduite. De plus, elle informe le Bureau Municipal qu'un carton de suivi des rendez-vous des personnes fréquentant le P.I.J. sera mis en place afin d'assurer une meilleure continuité dans le service. Les différents partenaires apparaîtront sur ce carton.

- FETE DU SPORT :

Monsieur DURAND propose que la fête du sport se fasse le 27 septembre 2008.
Avis favorable du Bureau Municipal.

- RECEPTION DES BENEVOLES ET DES SPORTIFS :

Monsieur DURAND souhaite réunir en une seule et même réception les bénévoles et les meilleurs sportifs le 13 Mai 2008.
Avis favorable du Bureau Municipal.

- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DES BOULISTES JEAN MOULIN :

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 250 € pour l'organisation du concours de belote dans le cadre de la fête de la Cité d'Anchin.
Avis favorable du Bureau Municipal.

- *Madame POULAIN Maryvonne remercie Monsieur Le Maire pour son invitation à se rendre en Pologne.
À la lecture du Bureau Municipal, elle s'étonne que l'organisation de la colonie à SZCZECINEK semble plus au moins finalisé alors que cela aurait dû faire l'objet d'une commission jumelage et ou CLSH.*
- *Monsieur JANISZEWSKI Hervé indique que lors de son voyage en Pologne, le contexte Polonais fait qu'il n'y aura pas de colonie en Pologne cet été.*
- *Monsieur BRASSART Jacques intervient et s'interroge « Pourquoi le voyage a précédé la commission jumelage ? ».*
- *Monsieur JANISZEWSKI Hervé répond qu'il était incapable de définir un objectif précis de commission. En effet, l'instabilité au niveau de la mairie de SZCZECINEK entraîne les plus grandes difficultés à arrêter un programme précis.*
- *Monsieur BRASSART Jacques réaffirme que la commission pouvait se réunir et revoir tout ce qui est relatif au jumelage, notamment à qui il bénéficie.
Il doute de l'efficacité des modalités de jumelage. La réunion de la commission permettrait de revoir les implications du jumelage tant au niveau culturel, associatif et sportif.*
- *Monsieur Le Maire répond que la commission jumelage se réunira rapidement. Il indique aussi qu'il est pour une approche transversale des projets et précise en fin que le jumelage doit être destiné en priorité à la population Noyelloise.*
- *Madame POULAIN Maryvonne insiste sur la nécessité d'une commission de jumelage, surtout s'il s'agit d'organiser les 25 ans de coopération avec la ville de SZCZECINEK.*
- *Monsieur Le Maire réaffirme que la commission se penchera sur ces différents projets.*

- *Madame POULAIN Maryvonne intervient sur la subvention exceptionnelle à l'amicale des boulistes et demande si la subvention est de 230 € ou de 250 €.*
- *Monsieur Le Maire répond que celle-ci est de 230 €.*

Adopté à l'unanimité.

3) – Adoption des commissions :

- **Commission des Affaires Sociales, Solidarité, 3^{ème} âge du 14 avril 2008 :**

Après les différentes présentations, nous avons choisi de fonctionner, autant que faire se peut, une fois par mois.

Les thèmes qui seront développés lors des commissions sont les suivants : le social, la solidarité, les séniors, et ce en fonction des grandes orientations définies dans le projet de la municipalité.

- Rédaction d'un **GUIDE D'AIDE A LA VIE SOCIALE** dans le but de développer l'information citoyenne.
- Répondre aux demandes en matière de droit en ouvrant un **POINT D'ACCES AU DROIT** (PAD) avec une permanence, d'avocat, d'une association d'aide aux victimes, d'un médiateur, de services de justices et d'associations de prévention.
- Soutenir l'action des associations de la commune qui interviennent sur les domaines de la citoyenneté, la prévention et de l'aide aux familles ainsi que les associations caritatives.
- Développer le Point Information Jeunesse et permettre le développement d'un **POINT EMPLOI ADULTES**
- Les problèmes rencontrés par les personnes handicapées et/ou à mobilité réduite.
- Le soutien aux familles qui rencontrent des problèmes liés à la vieillesse, à la maladie, aux difficultés sociales, au chômage de longue durée, au relogement.
- Réorganiser le centre social pour clarifier son fonctionnement et le rendre accessible à l'ensemble des noyellois, l'idée maitresse étant que le **centre social** devienne la **plaque tournante de la démocratie de proximité**.
A ce propos, Madame Joëlle Cochez souligne qu' « effectivement, le centre social a été créé pour les personnes des cités qui entourent le bâtiment ».
La commission se propose de voir comment les orientations de la politique sociale de la ville permettront à chacun, quelque soit son lieu d'habitation, de bénéficier de cette structure.
- La création d'un poste d'**adjoint aux personnes âgées** a été décidée par l'équipe municipale et montre la volonté de développer les actions en faveur de cette population.
La prochaine commission sera d'ailleurs essentiellement dédiée au travail sur le thème des Séniors et le travail de préparation de la semaine bleue.
- **Développement du service à la personne par :**
 - Soutien dans les démarches administratives.
 - Mise en place d'une assistance téléphonique gratuite(SAP: service d'aide à la personne), permettant de diagnostiquer les problèmes du quotidien et d'orienter les personnes concernées vers les services qualifiés.

- Mise en place une fois par semaine d'une navette à destination des personnes âgées et/ou à mobilité réduite afin de les conduire vers les centres commerciaux de la ville.
- Développement des installations à domicile de télé-intervention et du maintien à domicile...
- Aide à l'entretien des jardins en mettant en place une convention avec la Soginorpa et d'autres organismes.
- Développement des rampes d'accès, pentes adoucies et douches adaptées au niveau des logements et bâtiments municipaux.
- Création d'un conseil des séniors qui aura pour mission principale de permettre leur implication dans la vie municipale et ce afin de briser leur isolement, de développer les actions inter-générationnelles et inter-culturelles...

A chaque présentation des thèmes qui seront travaillés lors des commissions, plusieurs propositions ont été faites par les différents membres.

En ce qui concerne l'organisation de la semaine bleue :

- Proposition d'un parrainage séniors = jeunes pour une formation gratuite à internet (msn, recherche etc) et à l'informatique au cyberpoint, par petits groupes, avec les jeunes du collège Pierre Brossolette.
- A Maintenir :
 - Banquet du 1er Mai
 - Voyage des aînés.
 - Goûter des aînés...
- A mettre en place
 - Sorties culturelles.
 - « Fêtons nos centenaires »
 - Vacances des Séniors
 - Comité des sages avec une juste représentation des Noyellois.
 - Parrainage enfants = personnes âgées

➤ *Madame POULAIN Maryvonne intervient et demande des explications sur la phrase suivante : « réorganiser le centre social pour clarifier son fonctionnement et le rendre accessible à l'ensemble des Noyellois, l'idée maitresse étant que le centre social devienne la plaque tournante de la démocratie de proximité ».*

➤ *Madame DELVALLEZ Valérie répond qu'au travers de cette phrase, il s'agit de travailler autour du nouveau contrat de projet en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Fédération Départementale des Centres Sociaux. Le centre social est une structure municipale qui doit vivre avec les comités d'habitants. Il faut également constater que la fréquentation par les habitants des cités minières est importante mais il faut souligner aussi que la fréquentation des habitants des autres quartiers l'est moins.*

Elle indique qu'il est hors de question d'y aller au « burin » et qu'il faut faire en sorte que ceux qui ne s'y rendent pas y aillent.

Quand il est écrit que l'idée maitresse soit que le centre social devienne la plaque tournante de la démocratie de proximité, cela veut dire qu'il doit-être un des leviers pour que les habitants des autres quartiers s'y rendent.

Pour exemple, Madame DELVALLEZ Valérie indique que sa fille est la seule de Jean Rostand à fréquenter le centre social, ce qui prouve le déséquilibre.

La question essentielle est : « comment amener les habitants de tous les quartiers à fréquenter cette structure ? »

Elle fait remarquer qu'il y a énormément d'activités qui s'y déroulent, cependant, il faut être en constante recherche d'autres activités, notamment des activités plus sociales. C'est dans cette perspective qu'il est question de mettre en route en septembre, un nouveau diagnostic social partagé.

- *Madame POULAIN Maryvonne concède qu'effectivement la fille de Madame DELVALLEZ Valérie est peut-être la seule à s'y rendre, cependant, le centre social avec l'adjectif social à une connotation péjorative et que c'est pour cela qu'il faut l'appeler le KALEÏDO dont la perception est moins négative.*
- *Madame DELVALLEZ Valérie fait remarquer que c'est la filiation et l'agrément qui fait qu'il est désigné ainsi. Elle précise également que la dénomination « centre social » signifie bien « faire société ».*
- *Madame COCHEZ Joëlle intervient sur la phrase suivante : « effectivement le centre social a été créé pour les personnes des cités qui entourent le bâtiment », et indique que ce n'est pas elle qui a décidé que le centre social serait là haut et que c'était une décision collégiale du Bureau Municipal de l'époque.*
- *Madame DELVALLEZ Valérie souligne que ce n'est pas ce qui est écrit. Elle revient sur l'origine du bâtiment et précise que s'il a été localisé là haut, c'était pour combler le déficit caractérisé en bâtiment et service communal.
Au départ, il s'agissait bien d'un bâtiment de proximité.
Au centre ville, il y a la mairie, bâtiment dans lequel les activités sont autres qu'au centre social, donc ce qui a été dit autour du centre social dans la commission des affaires sociales est bien d'amener tous les habitants des quartiers à participer à la vie de ce service municipal.
C'est dans cet esprit là, que le compte-rendu de la commission a été rédigé, reprenant uniquement les paroles de chacun.*
- *Madame COCHEZ Joëlle précise qu'il y a 250 personnes par semaine, ceci sans compter les écoles. C'est un bâtiment ouvert à tous et qu'il est important de le dire.*
- *Madame POULAIN Maryvonne confirme bien qu'au départ le bâtiment de proximité a été créé pour les personnes des cités qui entourent le bâtiment, mais qu'il n'est pas fait que pour les habitants du haut.*
- *Monsieur BRASSART Jacques affirme la volonté de le rendre accessible à tout le monde comme l'ensemble des structures.*
- *Madame DELVALLEZ Valérie constate bien qu'il y a une volonté partagée entre elle et l'ensemble de ses collègues.*

Adopté à l'unanimité.

Sauf pour le paragraphe relatif au centre social, adopté à la majorité.

- **Commission des travaux du 15 avril 2008 :**

Monsieur BERNARD remercie les membres présents et les convie à une visite des chantiers en cours de réalisation.

- **V.R.D. Cité de Normandie-Hôpital :**

Il s'agit de la normalisation des V.R.D. dans le cadre des crédits GIRZOM. Les travaux de la tranche ferme sont en phase finale. L'entreprise I.S.S. termine l'aménagement des espaces verts. La dépose des réseaux aériens, ainsi que le tapis d'enrobés sont conditionnés par l'avancement des travaux rue de Deauville, réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de FOUQUIERES.

Concernant la tranche conditionnelle, les travaux d'assainissement et d'enfouissement de réseaux sont terminés rues Claude Bernard et Calmette. Les travaux de voirie démarrent ce jour. Les travaux rue de Lorraine sont conditionnés par le projet de construction de logements par Maisons et Cités. L'objectif est de terminer l'ensemble des travaux fin juillet 2008, hormis les travaux d'aménagement d'espaces verts de la tranche conditionnelle.

- **Aménagement de l'espace vert rue Sotteville :**

L'entreprise BONNET réalise actuellement l'aménagement de l'espace vert entre les rues Doudeville et Sotteville. La phase de plantation est terminée, le semis des pelouses sera réalisé 2^{ème} quinzaine de mai. L'ensemble des travaux sera terminé fin mai.

- **Rénovation des habitations Fosse 23 :**

La Soginorpa a démarré ces travaux courant mars 2008, qui concernent 87 logements. Ils s'achèveront à la fin du 1^{er} semestre 2010.

- **Travaux rue Gambetta**

Les travaux d'assainissement réalisés par la CommunAupole de Lens-Liévin ont pris un retard considérable en raison de nombreux aléas techniques. Ils se termineront fin avril. Les travaux d'enfouissement de réseaux, de voirie et de construction de trottoirs démarreront 2^{ème} quinzaine de mai pour une durée de 7 mois.

De retour en salle de réunion, Monsieur BERNARD présente les projets pour l'année 2008.

- **Stade GALLET :**

Monsieur BERNARD fait part à la Commission des problèmes engendrés par l'utilisation du terrain synthétique. En effet, de nombreuses plaintes ont été reçues de la part des habitants voisins. Il est nécessaire de réaliser des travaux permettant de sécuriser et d'interdire l'accès à ce terrain à toute personne n'appartenant pas à une association.

Après débat, la commission suggère de rencontrer l'ensemble des responsables des Associations concernées afin de trouver une solution pérenne et revoir les plannings d'utilisation de ce terrain.

- **Cimetière :**

Monsieur BERNARD présente l'avant-projet de l'agrandissement du cimetière qui se fera par la parcelle AB 78. L'entrée de cette nouvelle partie du cimetière se fera par la rue Gambetta. Elle comportera un espace cinéraire et une zone réservée aux concessions.

- **Rénovation des terrains de tennis :**

Monsieur BERNARD rappelle que deux terrains ont fait l'objet d'une rénovation de sol. Il s'agit de réaliser des travaux sur le 3^{ème} court, et de remplacer la clôture des courts qui est fortement dégradée.

- **Réfection de trottoirs et chaussées :**

Le marché à bon de commande sera, cette année, essentiellement dévolu à la réfection de chaussées des rues Léon Blum et du 10 Mars pour partie.

- **Impasse Fleury :**

Monsieur BERNARD présente un plan représentant les unités foncières, propriétés de la ville. Les travaux de démolition qui sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'E.P.F. démarreront en septembre-octobre 2008.

- **Rue du 14 Juillet :**

Monsieur BERNARD présente le plan d'aménagement des rues Pasteur (entre les rues Gambetta et du 14 Juillet) et du 14 Juillet (entre les rues Pasteur et Bultez). Il consiste à l'enfouissement des réseaux aériens, l'installation d'un nouvel éclairage public, la construction de voirie et de trottoirs.

Des aménagements destinés à réduire la vitesse des automobilistes seront réalisés ; il s'agit de plateaux surélevés et de chicanes permettant la mise en place d'une zone 30.

Ces travaux ne pourront démarrer qu'à la suite de ceux réalisés rue Gambetta, c'est-à-dire début 2009.

Adopté à l'unanimité.

➤ **Commission des fêtes du 21 avril 2008 :**

1. **BILAN FINANCIER DES MANIFESTATIONS 2007:**

MANIFESTATIONS	MONTANT T.T.C.	<i>Montant prévisionnel 2007 et 2008</i>
Banquet des anciens du 1er mai 2007	8014 €66	8 500 €
Kermesse des associations	15 129 €77	20 000€
Ducasse cité Anchin	780 €	2 000 €
Ducasse du centre	1 070€	2 000 €
Fête de la Libération	29 640 €22	30 000 €
Voyage des anciens	9 372 €	10 000 €
Goûter des retraités Semaine Bleue	1 910 €72	2 000 €
Sortie du Mariach' à Chabot	777 €51	2 000 €

2. FESTIVITE DU 1er MAI :

Programme:

- 9h-11h: Concours de pêche avec les pêcheurs noyellois à l'étang du 14 juillet.
- 9h30 : Salle de réunion : dépôt des revendications par les organisations syndicales,
- 10h45 : Départ du café le Galopin et Courtaigne : rassemblement des sociétés locales et organisations syndicales.
- 11h00 : Départ du défilé.
- 11h30 : Dépôt de gerbes au Monument des VICTIMES DU TRAVAIL.
A l'issue du dépôt de gerbes, un vin d'honneur sera servi en salle de réunion.
- 12h00: Muguet offert aux résidents de la EHPAD
- 13h00 : Banquet des «ANCIENS» au foyer municipal.

Banquet des aînés (Ouverture des portes 12h30):

Budget prévisionnel: 8 500€

DESIGNATIONS	MONTANT
Animation musicale prévue par Id plus avec Bruno et son Orchestre	1 345,13 €TTC
API Restauration (25 €HT le repas)	6250 €HT
SION/FASCIAUX	
- 3 bouquets à 25 €TTC	75 €TTC
- 220 brins de muguet	300 €TTC
Petit'Grandeur (250 boîtes de chocolat)	650 €TTC

Sera offert à chaque participant:

- 1 boîte de chocolat
- 1 brin de muguet + 1 rose

Un bouquet de fleur sera offert au couple le plus ancien, à l'ainé et l'ainée de nos invités.

3. FÊTE DE LA CITÉ D'ANCHIN DU 1ER AU 6 MAI 2008.

Budget prévisionnel 2 000 €:

Programme:

Jeudi 1 er mai : Banquet des Anciens

Vendredi 2 mai: Concours de belote organisé par la municipalité

à partir de 18h00 à la salle Zawada

230 € de mise + remise de coupes

Buvette à la salle Zawada gérée par l'amicale bouliste.

Samedi 3 mai: Concours de boules lyonnaises organisé par l'amicale bouliste

Ouvert à tous à partir de 15h00

Lots offerts par l'association

Buvette à la salle Zawada gérée par l'amicale bouliste.

Dimanche 4 mai: Marché aux puces

Animation de rue en après midi dans le marché aux puces jusqu'à la ducasse.

Idées:

Les animations passeront à travers le marché aux puces pour arriver sur la ducasse avec présentation d'un spectacle fixe pour toute la famille.

- Les king stomper 717 €40

- Contresens pour animation sur ducasse en fixe ou ambulatoire, tarif non définitif
 - Spectacle déambulatoire (jongle, clown, monocycle...) 500 €
 - Animation sculpteur de ballons 3heures et 2 personnes 500 €
 - Possibilité de créer un spectacle fixe

Proposition des membres de la commission:

- *Participation des King Stomper (ambulatoire) à 16h00 717 €40*
- *Animation de rue par Contresens (ambulatoire) 500 €*
- *Atelier maquillage et sculptures de ballon par Contresens (fixe sur ducasse) 500 €*

Adopté à l'unanimité

4. FÊTE DE LA MUSIQUE LE SAMEDI 21 JUIN 2008.

Budget prévisionnel : 5 000 €

Kermesse des associations annulée et remplacée par le forum des associations en octobre 2008.

- Samedi 21 juin 2008, au parc des Boclets de Noyelles-sous-Lens.

Idées:

Orienter la fête de la musique vers la jeunesse, dans un esprit plutôt rock.

- Concours de Guitares héros avec les jeunes du CAJ et l'association Jeuns' do it à partir de 16h00
- Scène ouverte, appel à candidature aux musiciens et chanteurs noyellois (voir pour faire un partenariat avec avenir musical ou samantha show afin de valoriser les associations communales) Inscription obligatoire pour établir une programmation.

- Groupe de rock avec l'association music transfert protocol (le nombre reste à définir)
- Artiste confirmé pour clôturer la manifestation (pas de proposition de prestataire ce jour)

Une option auprès de SLS a été déposée pour la gestion de la lumière et du son.

Proposition des membres de la commission:

- *Concours guitares héros*
- *Scène ouverte*
- *Groupe Rock de l'association music transfert protocol*
- *Rechercher un groupe ou un artiste confirmé dans un esprit rock, budget maximum 2 000€*
- *Proposer aux associations d'animer buvette et restauration diverses pour leur permettre de récupérer de l'argent comme lors de la kermesse des associations, afin de ne pas les mettre de côté sur cette manifestation.*

Adopté à l'unanimité

5. **DUCASSE DU CENTRE JUILLET 2008.**

Budget prévisionnel : 2 000 €

Idées :

- Au vu des dates des centres de loisirs, l'enterrement de la ducasse ne pourra se faire avec les enfants du centre de loisirs. Toutefois, il pourra leur être demandé de réaliser une sorcière qui sera brûlée en fin de ducasse.
- L'enterrement aura lieu le lundi 28 juillet 2008 à partir de 18h00.
- Animation de rue autour de cette manifestation

Proposition des membres de la commission:

- *Maintenir l'enterrement de la ducasse le 28 juillet 2008.*
- *Organiser un village d'enfants (type kermesse traditionnelle) dans la cour de l'école J. Rostand.*
- *Inviter l'avenir musical à participer, le horse loisirs club (promenade en poneys), l'association des familles (jeux traditionnels) à l'enterrement de la ducasse.*
- *Travailler sur le thème de la country, en valorisant l'atelier municipal country par des démonstration rue de la République, puis école J. Rostand.*
- *Contacter les groupes de country voisins pour organiser une rencontre de danse.*
- *Solliciter les services techniques pour la création de décors en bois sur le thème.*
- *Faire appel aux compétences des associations et de la population pour créer décors, costumes ...*
- *Acheter des chapeaux et des gilets pour les membres de l'atelier country.*
- *Demander aux forains d'offrir un ticket à chaque enfant des centres loisirs qui sera valable uniquement au moment de l'enterrement de la ducasse afin d'attirer un maximum de personnes.*

Adopté à l'unanimité

Programme:

Samedi 26 juillet: Marché aux puces

Dimanche 27 juillet: Animation de rue avec les Automates de EDS production

Mercredi 30 juillet: Enterrement de la Ducasse +Démonstration autour de l'atelier country

6. FÊTE DE LA LIBÉRATION LE 6 SEPTEMBRE 2008.

Programme depuis 2004 :

- 2007 : William Néó, magical Palace, Funny Fears et Sheila.
- 2006: Sébastien Lannoy, Génération star, David Bastien et Laam.
- 2005: Michal, Yohan Sauveur, Nicolas O, Allan, Eve Angeli.
- 2004: Samantha, Fabien de la star Ac 2, Emile et Images.

Proposition des membres de la commission:

- *Vendredi 5 septembre : Concours de pétanque sur route ensablée, rue de Courtaigne à partir de 19h30.*
- *Samedi 6 septembre : Animation musicale sur car podium avec Nath'Evénement au programme, 3 heures de spectacle*
- *Artiste régional*
- *Le groupe Lieder « Rock International des Années 80 »*
- *OTTAWAN*
- *Pierre Groscolas*
- *Pas de structure gonflable cette année pour les enfants.*
- *Prévoir les repas des musiciens*
- *Organisation d'un feu d'artifice après les spectacles de 15-20 minutes.*
- *Contacter la friterie Chantal pour la restauration.*
- *Pas d'organisation de buvette.*

Adopté à l'unanimité

7. VOYAGE DES AINÉS

Mercredi 3 septembre 2008

Idée: Une piste du côté de Saint Omer avec la visite du village de Saint Joseph le matin et repas dansant soit dans l'auberge du Goulet soit à Bal parc

Proposition des membres de la commission:

- Organiser une visite au village de Saint Joseph le matin à partir de 10h00, donc pas de petits déjeuners à prévoir.
- Repas dansant pris à l'auberge du Goulet à une dizaine de kilomètre du village de Saint Joseph.

Adopté à l'unanimité

8. DIVERS:

A noter que :

- La commission a proposé pour mai 2009 de travailler sur **la fête des voisins** en partenariat avec les associations (ex: avenir musical). En organisant sur différent lieu de la commune un rassemblement festif. Le projet devra être développé et soumis à la commission lors d'une prochaine rencontre.

- Suite à la réunion avec les forains le mardi 22 avril, il est apparu qu'aucun forain ne pouvait être présent à **la ducasse de la cité d'Anchin**, le 1er mai tombant en même temps que l'Ascension. De ce fait les manifestations programmées telles que le concours de belote, de pétanque et le marché aux puces sont maintenues. Mais une nouvelle ducasse sera donc programmée du vendredi 30 mai au dimanche 1er juin 2008 au même endroit en y associant les animations de rues et atelier fixe sous réserve de disponibilité des prestataires.

- *Madame POULAIN Maryvonne indique que lors du marché aux puces du 04 mai 2008, elle a été sollicitée à de nombreuses reprises sur la ducasse de la cité d'Anchin et surtout sur le fait qu'il n'y a pas de manège. Or la réponse à cette question ne lui ait parvenu que le 07 mai 2008.*
- *Monsieur Le Maire précise qu'il a été surpris lorsqu'il a repris le dossier de la ducasse de la cité d'Anchin qu'il n'y ait pas d'indication sur l'absence des forains.*
- *Madame BANACH Sabine signale que cela faisait plus de 10 jours qu'elle avait pris rendez-vous avec les forains et lors de cette réunion, il s'est avéré qu'ils étaient déjà pris par une autre manifestation. Seule un manège et une pêche au canard étaient disponibles.*
- *Monsieur CAPILLON Daniel signale qu'il a toujours attiré l'attention sur le fait que la fête de la cité d'Anchin et le 1^{er} mai tombaient en même temps.*
- *Madame BANACH Sabine précise que deux rendez-vous par an, avec les forains seront désormais organisés afin de se mettre d'accord en amont sur les manifestations à venir. Elle précise que l'animation ducasse se fera donc le premier week-end de juin.*
- *Madame POULAIN Maryvonne fait remarquer que les affiches annonçant les festivités étaient faites et que la ducasse y était écrite.*
- *Monsieur Le Maire intervient en précisant qu'il pensait que tout était prêt comme habituellement.*
- *Madame BANACH Sabine précise que sans la réunion avec les forains, elle n'aurait pas été informée de leur absence, ce qui est assez dramatique.*
- *Monsieur CAPILLON Daniel souligne que des chèques de caution avaient été demandés pour les obliger à venir.*

- *Madame BANACH Sabine réaffirme la nécessaire collaboration en amont avec les forains.*
- *Monsieur CAPILLON Daniel demande la parole :*
 « *J'ai appris lors de la commission des fêtes du 21 avril 2008 que le bureau municipal était en capacité de prévoir la météo du 22 juin 2008.*
Suite à vos prévisions vous avez décidé de supprimer la kermesse des Boclets, pour cause de mauvais temps.
Les associations auront un manque à gagner, la population une journée de fête champêtre en moins, fête populaire par les activités proposées et le cadre environnemental qui en font un succès. Mesdames, Messieurs les élus pensez à la population !!! qui ne va pas apprécier. »
- *Monsieur Le Maire répond que la fête des boclets était existante par rapport à la fête de la musique. Il précise que cette dernière se déroulera le 21 juin 2008 dans différents quartiers de la ville et qu'il y aura un rassemblement des différents groupes sous chapiteau aux Boclets avec une restauration sur place. Le forum des associations quant à lui sera réalisé à la demande des associations.*
- *Madame BANACH Sabine affirme que la météo est un réel souci. De plus après analyse des dépenses relatives à cette fête au bilan financier faisant apparaître des dépenses à hauteur de 20 000 €. Ce qui représentait une somme certaine, il fallait donc repenser à cette fête.*
- *Madame POULAIN Maryvonne intervient en précisant que sur ces 20 000 €, il y avait des financements à hauteur de 50% de la politique de la ville.*
- *Madame BANACH Sabine répond que justement les financements étant perdus il faut revoir le fonctionnement de cette manifestation.*
- *Monsieur Le Maire indique donc que la fête des boclets n'aura pas lieu cette année et que si les habitants la demande à nouveau, elle sera reconduite.*
- *Madame POULAIN Maryvonne indique quand même que les habitants s'inquiètent de cette annulation et qu'il faudrait faire passer cette information.*
- *Monsieur BRASSART Jacques précise que l'information revient souvent.*

Adopté à l'unanimité.

Sauf pour la fête des boclets, adopté à la majorité.

- **Commission enseignement jeunesse du 25 avril 2008 :**

1 - Enoncé des principes de fonctionnement de la commission :

Il s'agit avant tout d'un débat d'idées autour d'une trame établie par l'adjoint : personne ne possède la « science infuse ».

La priorité est de répondre aux besoins de la population et de mettre en place les actions prévues dans le projet.

L'invitation de membres extérieurs à la commission pourra se faire suivant la thématique de celle-ci car l'adjoint ne travaille pas seul. De même que des commissions transversales seront organisées sur certains sujets pouvant concerner tout autant la jeunesse que les sports, la culture, les séniors

La durée de la commission ne devra pas dépasser 2h et il est préférable de se rencontrer plus souvent pour être productif et assurer le suivi des dossiers : une commission par mois sera programmée dans un 1er temps avec un minimum de tous les mois ½ par la suite.

Il ne faut pas pour autant attendre la commission si il y a questionnement et ne pas hésiter à rencontrer l'adjoint lors de ses permanences ou le contacter si un besoin émerge.

Les principes énoncés sont approuvés par l'ensemble des membres de la commission.

2- Présentation du personnel du service jeunesse :

Responsable : Dezeure Magali, BEATEP (35 H/semaine) Animateur territorial cadre B

Animateurs permanents 35 H/semaine réparties selon les besoins sur l'année

VASSEUR Grégory, BAFD, animateur territorial cadre B : direction centre primaire + CLSH permanent primaire + cantine+ accompagnement scolaire

ROCHER Séverine mi-temps, BAFA : CLSH permanent maternel + cantine maternelle

THILLOY Stéphane, BAFA spécialité « adolescents »: CAJ + cantine collège

BRUNIAU Christophe, BAFA : CAJ + cantine collègue

DRYBURGH Sandrine, 80%, BAFA : cantine+ CLSH permanent maternel+ accompagnement scolaire

JELONKIEWICZ Stéfan, BAFA spécialité « adolescents » : gestion des régies

QUESSON Nathalie, adjoint administratif, en demande de positionnement pour un BAFD : gestion administrative du service et responsable du service hygiène

VENDEVILLE Jessy, BAFA : CLSH permanent primaire + cantine primaire + accueil du matin + accompagnement scolaire

WOJCIK Guillaume, BAFD : CLSH permanent primaire + cantine collègue + accueil du matin + accompagnement scolaire+ gestion des régies

PARIS Gaelle, BAFA : centre primaire+cantine primaire+accueil du matin et du soir

VAREZ Florian LEMPEREUR Laurent DELOBELLE Jérôme	Animateurs sportifs rattachés au service des sports mais intervenant auprès des enfants et des jeunes que ce soit au centre ou lors d'ateliers du mercredi. Souhait d'intervenir aussi au niveau des écoles mais problème de reconnaissance de leurs diplômes au niveau des textes (en attente d'une réponse de l'inspection)
---	---

CONTRACTUELS

MALINSKI Nadège, CAP Petite enfance et demande de positionnement pour un BAFD : directrice adjointe CLSH maternel + remplacement sur des congés maternité

VACATAIRES

Contrats à l'année sans horaires préétablis, payés au prorata des heures effectuées : accueil matin/soir + mercredi après-midi + vacances scolaires + accompagnement scolaire

FLANT Adeline, BAFA

VIGNON Antoine, BAFA

POLUSZNY Jérémy, BAFA avec volonté d'une orientation en sports

BAJJI Adil, BAFA

HERBLOT Catherine, stagiaire BAFD

REMPLEWICZ Sylvain, BAFA

LADANT Yann, BAFA avec spécialité CAJ – en attente d'un positionnement pour BEATEP

BOUTHORS Cindy, BEP CSS, BAFA- Centre maternelle et Halte garderie

3-Les principales subventions ou financements :

ATL (Aides Temps Libre) CAF : bons verts (aide accordée si 4 demi-journées de fréquentation minimum) sauf le mercredi, versement effectué à la commune

CEJ (Contrat Enfant Jeunesse) CAF: il concerne les jeunes de 0 à 16 ans et il résulte de la fusion entre le contrat temps-libre (6-16 ans) et le contrat pour les 0-6 ans.

Il apporte des subventions au service jeunesse et au multi-accueil mais aussi aux actions ponctuelles telles que la sensibilisation lecture, bébé gym, l'accueil du matin et le PIJ, maintenues jusqu'en 2009

COLO CAF : contrat établie avec la CAF en 2006 pour 3 ans.

Toutes ces subventions sont attribuées après remontées de bilans très complets à effectuer à des périodes bien précises.

PRESTATIONS SERVICES CAF : accordées suivant le taux de fréquentation et les dépenses réelles annuelles de l'ensemble des structures

4 -Les CLSH :

Accueil échelonné de 9h à 10 h – fin à 12h

Accueil de 13h30 à 14h15 – fin à 17h

Lieux d'accueil : Centre Dolto pour les 3-6 ans et J. Rostand pour les primaires

Vacances d'Octobre : Capacité maximale de 40 en maternel et de 48 en primaire

Vacances de Décembre : Capacité maximale de 40 en maternel et de 36 en primaire

Vacances de Février et d'Avril : Capacité maximale de 40 en maternel et de 80 en primaire

Vacances d'Été : Juillet et Aout : Capacité maximale de 90 en maternel (40+50)

Capacité maximale de 200 en primaire et 50 en centre ados -12 à 16 ans) et de 32 au CAJ

Au niveau des candidatures d'animateurs pour cet été, elles étaient à déposer pour fin avril en mairie puis des entretiens collectifs seront effectués tout au long du mois de mai avec les directeurs des différentes structures.

2 réunions sont prévues courant juin pour constituer les projets pédagogiques des centres d'été qui se dérouleront cette année sur 2 périodes comme convenu dans le projet de l'équipe, à savoir :

Juillet 2008 = du lundi 07 juillet au vendredi 25 juillet

Aout 2008 = du lundi 04 aout au vendredi 22 aout

L'un des lieux d'accueil pour les maternels change cette année suite à des travaux qui seront entrepris à l'école maternelle Cerf Hanotel : le centre des maternels s'effectuera donc sur Dolto et sur l'école maternelle Basly.

Il y aura une baisse de la capacité d'accueil vu que la structure est plus petite mais le coût d'un transport nécessaire pour la cantine si l'école J. Moulin avait été choisie s'avère trop onéreux.

Une mise en concurrence appel d'offre pour l'organisation d'une colonie dans le cadre du contrat « colo-caf » a été également lancé. Fin mai-début juin, le lieu et l'organisme chargé de la mise en place de cette colonie d'été seront choisis, après étude des offres qui seront parvenues.

5- Le CAJ :

Il accueille les jeunes de 12 à 17 ans et est un site visitable car conforme aux normes, ayant obtenu le label DDJS /CAF

L'abonnement à l'année est de 11 euros puis tarif d'1 euro le ticket d'activité (le nombre nécessaire de tickets est variable selon l'activité proposée).

Ouverture en période scolaire les mardi-jeudi et vendredi de 17h à 19h/ samedi et mercredi de 14h à 19h

Ouverture pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 19h

L'encadrement est effectué par 2 animateurs permanents et un vacataire

Le projet est annuel et a été écrit avec les jeunes - Une réunion est programmée chaque trimestre.

Au niveau des activités, elles se font à la demande des jeunes avec une organisation différente d'un CLSH vu qu'ils peuvent arriver et partir quand ils le souhaitent.

Les animateurs constatent qu'il s'agit surtout d'un besoin d'avoir un lieu pour se retrouver et discuter.

Des rencontres inter-CAJ sont mises en place et des actions d'autofinancement sont organisées par le biais d'« associations marraines » telles que « Jeun's do it ».

Une des dernières actions a permis l'obtention d'une console vidéo et il a été demandé aux responsables de multiplier ces actions d'autofinancement afin de responsabiliser les jeunes au maximum.

6- Les centres de loisirs permanents du mercredi :

Lieux d'accueil : Centre Dolto pour les 3-6 ans et Ecole Rostand pour les 6-13 ans

Horaires : 9h à 12h / 13h30 à 17h

Tarifs : 1 euro 50 la demi-journée et 3 euros la journée (pas de remboursement de la CAF au niveau des familles, contrairement aux centres se déroulant pendant les vacances scolaires, ce qui pose le problème de coût pour les familles nombreuses)

Les activités proposées sont à la carte et variées pour répondre aux besoins des enfants : activités sportives, activités manuelles...

7- L'accueil du matin :

De 7h30 à 8h20 sur le centre social pour les jeunes de J. Moulin et sur Rostand pour les jeunes du centre avec les parents qui amènent l'enfant à l'heure qu'ils souhaitent.

La capacité d'accueil est de 24 enfants par structure avec 2 animateurs mobilisés sur chacune d'entre elles.

Les activités consistent en de petits jeux et le tarif est d'un euro par enfant.

8- L'accueil du soir (uniquement pour les maternels)

De 16h20 à 18h sur le centre social et sur Dolto

La capacité d'accueil est de 24 enfants par structure avec 2 animateurs mobilisés sur Dolto et un seul sur le centre social vu qu'il est accompagné par les animateurs qui encadrent l'accompagnement scolaire.

Les activités consistent en de petits jeux et le tarif est d'un euro par enfant.

Le projet pour septembre est d'étendre cet accueil du soir aux primaires sachant que la mobilisation des animateurs concernés par l'accompagnement scolaire n'aura sans doute plus lieu d'être au vu des prérogatives annoncées par l'éducation nationale à savoir la mise en place du soutien scolaire par les enseignants.

Les conditions de mise en place restent à déterminer lors d'une prochaine réunion de la commission : priorités, activités, coût...

9- L'accompagnement scolaire :

Il concerne les élèves de primaire est subventionné par le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité. Il mobilise 9 animateurs et les conditions de désignation des élèves varient selon l'école. Le niveau d'études des animateurs est au minimum le baccalauréat et des retours sont effectués auprès des enseignants sous la forme de fiche d'évaluation.

10- Bilan des centres de février et d'avril effectué par Magali Dezeure :

Il est précisé qu'un document écrit comportant activités, fréquentation réelle des enfants et coût sera remis lors de la prochaine commission pour validation

Février : Accueil max de 40 en maternelle (33 le matin et 40 l'après-midi : chiffres max)
Accueil max de 80 en primaire (47 le matin et 65 l'après-midi : chiffres maximum)

Séjour ski du 8 au 16 février 2008 : coût total de 644 euros par enfant dont 250 euros à la charge des familles, le reste à la charge de la commune et financé par la CAF au titre des contrats « colo-CAF » et « CEJ » (soit coût de 197 euros par enfant pour la mairie; 4728 euros dont remboursement de 2000 euros par CEJ = 2728 euros en coût final).

Avril : accueil max de 40 en maternelle (33 le matin et 40 l'après-midi : chiffres max)
Accueil max de 80 en primaire (47 le matin et 68 l'après-midi : chiffres max)

Activités maternelles : nouveauté pour le mini-athlé qui a concerné les 5-6 ans
séances de baby gym
visites en 2 groupes au « horse club loisirs »
spectacle au centre culturel
sortie parents-enfants au zoo de Lille

Activités primaires : projet marionnettes
rencontres intergénérationnelles dans le cadre de mémoires de mine
rugby – baseball – athlétisme
projet VTT pour les 10-12 ans
piscine – bowling et sortie « rando parents-enfants »

Les parents ont apprécié l'accueil café du matin et ont pu émettre des propositions auprès de Magali et de Mme Blanchard.

Il est donc proposé à la commission de créer à l'issue des centres de vacances d'octobre une commission extra-municipale qui serait composée de parents fréquentant les différentes structures à disposition sur la commune, y compris le multi-accueil.

L'idée est approuvée à l'unanimité

M. Brassart émet l'idée de développer ce genre de structure au niveau de l'enseignement. Il est alors rappelé que, dans un premier temps, la municipalité est avant tout source de financement pour les écoles et qu'elle ne peut en aucun cas imposer des directives au niveau des enseignants. Après débat, l'idée retenue est d'étudier les projets d'école et de voir dans quelle mesure la municipalité peut être moteur d'actions culturelles sous condition que les enseignants soient volontaires : une réunion avec eux pourrait être organisée lors du 1er trimestre de la rentrée scolaire prochaine.

La conclusion de ce bilan soulève un problème concernant la fréquentation des centres aux petites vacances : des parents bloquent des places sur l'ensemble de la période mais ne mettent leur enfant que quelques jours sans prévenir et sans pénalité vu qu'ils bénéficient d'une prise en charge de la CAF. Ce dysfonctionnement devra être étudié lors d'une prochaine commission afin que cela ne se produise plus aux prochaines petites vacances sachant que des familles restent en attente de places, surtout chez les maternelles.

11- Le multi-accueil : la halte garderie et la crèche :

Il accueille des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans avec une capacité d'accueil de 20 enfants (+ 2 en urgence)

Legislation : 1 adulte pour 5 (si enfant ne marche pas) et 1 pour 8 (si enfant marche)

Ouverture du Mardi au Vendredi de 7H45 à 18H avec fermeture d'une semaine entre Noël et Nouvel An et 3 semaines en août.

Inscriptions auprès de la directrice le vendredi pour la semaine suivante avec priorité accordée aux Noyellois.

Tarifs : ils varient selon les revenus et les enfants à charge avec une majoration de 25% pour les non-noyellois.

Le coût est de 13 euros de l'heure par enfant avec une prise en charge à 34 % par la commune (66% du coût revenant aux parents et à la CAF)

Directrice : Brissy Karine – Educatrice de Jeunes enfants (à 80% jusqu'en juin 2009)

Personnel : DELACROIX Véronique (35h) – auxiliaire de puériculture

KUJON Martine (35h) – auxiliaire de puériculture

BETTENS Valérie (contrat pour le remplacement 20% de Karine et 20% de Valérie)

EVRARD Liliana (21h) – auxiliaire puériculture

WETISCHEK Valérie (à 80 % jusqu'en mars 2009) – CAP petite enfance

CAUVIN Brigitte (mi-temps) – agent social s'occupant de la cantine (liaison chaude)

+ BOUTHORS Cindy en remplacement ponctuel

Des espaces de jeux sont créés pour répondre aux besoins du jeune enfant : motricité, livres, activités manuelles, jeux de manipulation, jeux d'imitation...

Un partenariat extérieur existe avec les ateliers « Baby Gym » en collaboration avec le service des sports et « Bébé bouquine » en collaboration avec la bibliothèque.

Des sorties aux parcs et spectacles sont également organisés.

Le projet d'ouverture du centre multi-accueil le lundi est à l'étude pour la prochaine rentrée scolaire.

12- Informations diverses :

Il est précisé qu'une demande de participation de la municipalité pour une sortie sur Paris concernant la classe de CM1 de Mme Da Rocha (école primaire Rostand) a été accordée lors du dernier bureau municipal.

Demande approuvée par la commission à l'unanimité

La commission est informée de la demande du délégué de l'USEP de Ville concernant l'offre d'un trophée et de quelques souvenirs aux enfants participant au tournoi de football organisé le mercredi 28 mai 2008.

Demande accordée par la commission à l'unanimité

La partie d'ordre du jour de la commission concernant les structures scolaires est reportée à la prochaine commission qui aura lieu d'ici un mois.

L'ordre du jour sera la présentation des structures scolaires, le bilan des conseils d'école, les perspectives pour la rentrée scolaire 2008-2009 ainsi que l'organisation de la restauration scolaire.

Adopté à l'unanimité.

➤ **Commission sport et associations du 28 avril 2008 :**

1. PRÉSENTATION DU SERVICE ASSOCIATIONS ET DU SERVICE SPORTS.

Le responsable concernant le service associations et événements est Mme Carole GUILLEMANT.

Ses missions:

- Organiser et développer l'événementiel sur la commune:
- Réaliser des dossiers de subventions pour financement d'action (dans la limite du possible)
- Organiser en amont les manifestations, les coordonner le jour J.
- Valoriser les démarches des habitants, favoriser les animations de quartiers (notamment par la mise en place de comité d'habitants)
- Responsable du FPH.
- Gestion des commémorations et réceptions sur la commune.
- Accompagner et guider les associations.
- Aide à la création, à la gestion administrative
- Suivi administratif des dossiers et correspondances.
- établissement des conventions (en projet)
- Réalisation du guide des associations (projet).
- Demande de travaux (affiches, tracts...)
- Gestion des marchés aux puces.
- Calcul et suivi des subventions des associations au niveau communal et intercommunal (CALL)
- Valoriser les démarches des associations

Ne fait pas partie du service associations et événements:

- Gestion du calendrier des salles mise à disposition aux associations (Sylvie DE CARRION)
- Gestion des buvettes (Sylvie DE CARRION)

Le responsable concernant le service sport est Laurent LEMPEREUR.

Ses missions:

- Développer du sport sur la commune.
- Soutenir les actions des associations sportives:
 - Soutien financier (dossier Jeunesse et sports)
 - Soutien logistique (mise à disposition de locaux, matériel, mini bus...)
 - Soutien personnel (mise à disposition de personnel pour l'organisation de manifestations sportives)
 - établissement du calendrier des salles sportives, gestion des aires de jeux.
 - Soutien technique et pédagogique (information sur la formation, la réglementation et conseil sur l'animation)

- Participation aux manifestations sportives.
- Gestion du personnel animation du service des sports (Varez Florian, Delobelle Jérôme)

Les missions de Monsieur Lagache, responsable technique :

- Entretien des équipements sportifs.
- Sécurité des équipements sportifs et application des règlements.
- Gestion, distribution et commande des produits d'entretien et du matériel spécifique.
- Assistance et contrôle technique du personnel d'entretien.
- Gestion du personnel d'entretien.

2. PROPOSITIONS ET PROJET À VENIR.

Dans le projet 2008/2014, la municipalité souhaite développer et soutenir la vie associative en :

Objectifs :

- Mener une politique associative fondée sur l'équité en affichant des critères de subventions clairs et transparents. Le nombre d'adhérents noyellois reste le critère prépondérant. Néanmoins une réflexion sur les critères sera menée par la commission associations et la commission finances (date à définir).
- Favoriser le développement et l'épanouissement des associations, notamment des associations sportives en leur permettant d'évoluer dans des conditions plus adaptées et en étant bien entendu à leur écoute
- Développer les 2 services afin de mieux aider toutes les associations dans la constitution de dossiers, l'organisation de manifestations (...)

Projets (liste non exhaustive):

- Création une commission extra-municipale représentée par des responsables associatifs et des élus dont le rôle sera entre autre de soulever les problèmes rencontrés par les associations et de réfléchir collectivement à des solutions (projet à mettre en place).
- Le 10ème Forum des Associations
- La fête du sport
- Création d'un lieu ressource pour les associations.
- Guide des associations.

Actions retenues par ordre de préférence par les membres de la commission :

1. Guide des associations:

- Prévoir une diffusion toutes boites aux lettres
- Prévoir une distribution lors du forum de la jeunesse
- Guide à reconduire systématiquement tous les ans, pour une parution en septembre.

2. Fête du sport :

- La fête des sports n'existe plus sous ce nom, mais a évolué en week-end end sport en famille du 27 et 28 septembre 2008

- Des subventions peuvent être allouées par la jeunesse et sports si ont respecte les dates officielles.

Au vu notamment, des nombreuses actions prévues par les 2 services concernés (associations et sports), il convient de prévoir pour une première fois la fête du sport en famille sur une après-midi seulement

Pour cette année, la fête du sport pourrait donc se faire le samedi 27 septembre 2008 de 14h à 18h00, sous forme d'une découverte du sport en regroupant les associations sportives voulant participer sur un même lieu.

Concernant l'**OMS**, M. Michel GUILBERT a rappelé l'origine de sa création. Il s'agissait d'accompagner les associations sportives dans leurs démarches, de valoriser les sportifs et les actions des associations, et d'organiser la fête du sport.

Il constate que la commission extra-municipale que le bureau municipal veut mettre en place, viendra faire concurrence à l'OMS et demande donc leur position concernant ce dernier.

M. Jean Marc DURAND a informé les membres de la commission que le bureau municipal souhaite dissoudre l'OMS qui n'a plus lieu d'être avec la création du service des sports et la commission extra-municipale. M. Michel GUILBERT regrette la scission entre l'OMS et la municipalité et continuera en sa qualité de président d'association à apporter son soutien aux associations sportives le sollicitant.

3. Forum des associations, rien de particulier à signaler. Voir les propositions des président noyellois lors de la réunion de préparation.

4. Création d'un lieu de ressource pour les associations:

La création d'un lieu ressource permettrait d'offrir aux associations un lieu de rencontre, de documentation en ayant à disposition ordinateur, imprimante, photocopieur, espace de réunion.

Les difficultés étant de :

- Trouver un lieu pouvant accueillir les associations, facilement accessible et de préférence indépendant d'autres structures pour la gestion des horaires d'ouvertures (exemple: réunion en soirée).

- De réfléchir à son fonctionnement et ses horaires d'ouvertures, sachant qu'au vu des fonctions de Carole GUILLEMANT avec les festivités, il apparaît difficile de la déplacer complètement sur un autre bâtiment (ou voir pour des permanences)

Dans l'urgence, prévoir une photocopieuse à code qui sera mis à la disposition des associations afin de leur permettre de gagner en autonomie.

Un quota de photocopies devra être désigné soit annuellement soit par manifestations.

5. Réception des bénévoles et des sportifs noyellois.

La réception aura lieu le 13 juin 2008 au foyer municipal. Elle récompensera un bénévole de chaque association et un sportif ou une équipe pour les sports collectifs selon différentes catégories.

Lors de cette réception, les bénévoles recevront un tee-shirt et un bon d'achat de 10€, les sportifs une coupe par équipe ou une médaille pour les individuels ainsi qu'un tee-shirt.

Des critères de sélection seront définis, les membres de commission association et sports établiront pour cette année un classement. L'année prochaine la commission extra municipale sera sollicitée pour établir le classement.

Durant cette réception seront également remerciés l'ensemble des bénévoles de la commune travaillant pour la réussite des actions.

DIVERS:

- Des problèmes sont recensés par les associations concernant la diffusion de leur information dans le presse, les membres de la commission proposent de faire passer Frédéric BLANCHARD en charge de la communication sur les manifestations associatives et de passer lui même l'information auprès des correspondants locaux.

- Réfléchir à la possibilité d'installer une laverie dans un bâtiment communale, qui servirait aux associations pour le nettoyage notamment de leurs tenues de sports, mais permettrait aussi l'entretien du linge de maison (exemple, rideaux, draps, duvets ...) de la commune.

Voir un emplacement adapté et faire établir des devis.

- Refaire le support papier présentant les associations de la ville afin qu'il soit plus explicite pour les habitants.

- Lundi 2 juin 2008 à 18h00: commission sports et associations pour

- Travailler sur la réception du 13 juin 2008

- Etablir les calendriers d'occupation des salles sportives.

- Fin de la commission à 20h30, seront traitée lors d'une prochaine commission (date à définir):

- Le FPH.

- Les orientations politiques du service des sports.

➤ *Monsieur GUILBERT Michel intervient en précisant que l'OMS ne pourra pas être dissoute.*

➤ *Effectivement Monsieur DURAND Jean- Marc confirme que le terme « dissoudre » est mal approprié. La formulation sera la suivante : « avec la création du service sports et associations, l'utilité de l'OMS n'ait plus avéré, cependant, il est hors de question de la dissoudre ».*

➤ *Monsieur GUILBERT Michel demande si en tant qu'association, il pourrait percevoir la subvention minimale comme toute autre association.*

➤ *Monsieur Le Maire réaffirme la volonté de ne plus financer l'OMS. Il indique que le service des sports et des associations est compétent pour organiser les différentes manifestations au titre de la municipalité.*

➤ *Monsieur GUILBERT Michel précise que l'OMS restera toujours disponible au service de la ville.*

➤ *Monsieur BRASSART Jacques demande qu'elle est la différence entre l'OMS et la commission extra municipale.*

➤ *Monsieur Le Maire répond qu'une subvention était versée à l'OMS et que désormais la politique sportive sera mise en application par le service des sports. à la différence de la commission extra-municipale.*

➤ *Madame POULAIN Maryvonne confirme que depuis 2006, la subvention n'est plus versée.*

➤ *Monsieur GUILBERT Michel souhaite la présence de Monsieur Le Maire et de l'adjoint aux sports lors de la prochaine assemblée générale.*

- *Monsieur Le Maire confirme qu'il y sera bien présent.*

Adopté à la majorité.

4) Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décision 27-2008 : Signature d'un contrat avec la société S.C.E.E. représentée par Madame MAURIN Anne, Chargée d'Affaires, et relatif à la réfection de toiture terrasse, Le montant des travaux s'élève à : 14 232,40 €T.T.C.

- *Monsieur BERNARD Maurice précise au Conseil Municipal qu'il est possible que les travaux de réfection de toiture et terrasse à l'école Cerf Hanotel ne soient pas réalisés cette année. En effet, suite au passage du maître d'œuvre, il s'avère que non seulement il faille rénover mais également mettre en conformité par rapport aux nouvelles normes de sécurité. De plus, le plafond est directement fixé sur la toiture, ce qui impliquerait que tout soit à refaire.*
- *Madame POULAIN Maryvonne indique qu'au niveau des travaux rues Gambetta et Pasteur, un manque certain de signalisation implique de véritables difficultés à circuler.*
- *Madame GUEYDON Marie-Hélène confirme qu'il n'y a pas de continuité dans les panneaux indicateurs de déviation.*
- *Monsieur Le Maire indique qu'il en informera l'entreprise afin de résoudre ce problème.*
- *Monsieur BRASSART Jacques poursuit sur le sujet des travaux et se pose la question : « Pourquoi lors des travaux d'assainissement de la rue du Maréchal Leclerc aucun aménagement pour casser ou réduire la vitesse n'a été mis en place ? ».*
- *Monsieur BERNARD Maurice répond que si un dos d'âne doit être mis en place, il sera installé soit devant chez Monsieur BRASSART Jacques, soit devant chez Monsieur DURAND Jean-Marc, sachant que le dos d'âne engendre du bruit.*
- *Monsieur BRASSART Jacques dit qu'il faudrait également en mettre rue d'Octeville et rue d'Houlgate.*
- *Monsieur Le Maire précise que des dos d'ânes pourraient être mis en place partout dans la ville.*
- *Monsieur BRASSART Jacques indique que c'est la sécurité qui est en question et qu'il faut par le biais de l'information revenir et revenir sur le sujet de la sécurité. Il s'agit notamment de rendre le trottoir aux piétons.*
- *Monsieur Le Maire répond qu'il est très sensible aux problèmes de la sécurité routière et précise qu'il réalisera progressivement au regard des possibilités, les aménagements nécessaires. Aujourd'hui, il s'agit de la réfection de la rue Gambetta, à l'avenir d'autres rues seront traitées.*
- *Monsieur BRASSART Jacques réaffirme qu'il s'agit d'une véritable volonté politique de rendre les trottoirs aux piétons.*
- *Madame BANACH Sabine rappelle les places de stationnement qui ont été créées rue Duclermortier, or cela n'a guère solutionné le problème des véhicules sur le trottoir.*
- *Monsieur BRASSART Jacques répond qu'il faut sévir.*

- *Monsieur Le Maire répond que verbaliser n'est plus la priorité de la police.*
- *Monsieur BRASSART Jacques demande si une ligne jaune ne pourrait pas être réalisée sur le trottoir près du centre social.*
- *Monsieur BERNARD Maurice interpelle Monsieur BRASSART Jacques en lui signifiant qu'il ne veut surtout pas polémiquer mais le premier à être verbalisé serait son beau garçon car il stationne avec son camion sur le trottoir.
De plus, cela provoque la détérioration du trottoir.*
- *Monsieur BRASSART Jacques confirme et dit qu'il faut verbaliser son beau-fils.
De plus, il rétorque que son voisin qui n'est autre que Monsieur DURAND Jean-Marc avec ses trois véhicules, fait le barrage de l'atlantique.*
- *Monsieur Le Maire conclut en précisant qu'il veut travailler avec l'ensemble du Conseil Municipal et les habitants pour trouver les solutions à tous ces problèmes.*
- *Madame CALVIN Christelle demande quand il sera à nouveau possible de se promener aux boclets .*
- *Monsieur Le Maire répond que l'huissier a saisi la sous-préfecture afin que la force publique intervienne au plus tôt.*
- *Madame CALVIN Christelle fait remarquer que depuis quelque temps il y a une disparition importante de chiens.*
- *Monsieur Le Maire indique qu'il va solliciter un rendez-vous à la CommunAupole de Lens-Liévin afin d'évoquer l'air d'accueil des gens du voyage et qu'il va rencontrer rapidement les maires de Fouquières-lès-Lens, d'Harnes et de Billy-Montigny.*
- *Monsieur CAPILLON Daniel demande si les roumains sont concernés par la mesure d'expulsion.*
- *Monsieur Le Maire confirme que oui.*

Adopté à l'unanimité.

Décision 28-2008 : Signature d'un contrat avec la société EUROVIA représentée par Monsieur Lahbib FOUARFA, Directeur d'agence, et relatif à la réfection de trottoirs et chaussées,
Le montant minimal des travaux s'élève à : 32 870,86 €T.T.C.
Le montant maximal des travaux s'élève à : 131 483,46 €T.T.C.

Décision 29-2008 : Signature d'une convention avec l'association « Lettre – océan » représentée par Monsieur Philippe PONCET, Président, et relative à une exposition intitulée « Les Afriques du Brésil » de Catherine KRULIK (photographies) et Frédéric PAGES (conception et commentaires) qui se déroulera du 13 au 24 mai 2008 au Centre Culturel Evasion.
La ville de Noyelles-sous-Lens s'engage à assumer les frais de transport et de manutention de l'exposition.
Le montant de la prestation s'élève à 1 000 €(association non soumise à la TVA).

Décision 30-2008 : Signature d'une convention avec la SARL Idées Plus Conseils représentée par Monsieur Auguste DUTRIEU, Gérant, et relative à une animation artistique et musicale « Bruno et son orchestre », le jeudi 1^{er} mai 2008 de 13h00 à 19h00 au foyer municipal.
Le montant de la prestation s'élève à 1 345,13 €T.T.C.

Décision 31-2008 : Signature d'une convention avec l'association ARTEMUSE représentée par Monsieur Jean-Claude FLECK, Président, et relative à un spectacle intitulé « La roda des contes » avec sonorisation de Caroline CASTELLI, le dimanche 18 mai 2008 à 17h00 au Centre Culturel Évasion.
Le montant de la prestation s'élève à 947,87 €H.T. soit 1 000,00 €T.T.C

Décision 32-2008 : Signature d'une convention avec l'association MADRUGADA, représentée par Madame Colette BLANCHON, et relative à une prestation du groupe BATIDA pour un concert de musique Brésilienne, le 24 mai 2008 à 20h30 au centre culturel évasion.
Le montant de la prestation s'élève à 1 200 €T.T.C

Décision 33-2008 : Signature d'une convention avec la compagnie théâtrale LA MANGOUSE, représentée par son directeur artistique et relative à deux représentations d'un spectacle intitulé « Façon de parler – façon de voir » (Chantal et Sylvie) et (Paulo et Benoît) qui se déroulera le vendredi 09 mai et le samedi 10 mai 2008 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.
Le montant de ces prestations s'élève à 1 160 €T.T.C.

Décision 34-2008 : Signature d'une convention avec l'association PAGOCH'TI représentée par Monsieur John HICKS, Président, et relative à l'intervention unique d'un musicien lors du vernissage de l'exposition « les Afriques du Brésil » le 13 mai 2008 de 19h00 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.
Le montant de la prestation s'élève à 800 €

Décision 35-2008 : Nomination de Maître HERMARY, avocat au barreau de Béthune, afin de mener une procédure en référer d'expulsion pour les gens du voyage installés illégalement sur le territoire de la commune de Noyelles-sous-Lens.

5) Commissaire pour la commission communale des Impôts Directs :

L'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Cette commission comprend six commissaires, ce nombre étant porté à huit dans les communes de plus de 2 000 habitants.

La commission est appelée à se prononcer sur la valeur locative des propriétés bâties et non bâties, valeur locative qui sert de base au calcul des taxes locales.

Les huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par les Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
FINEZ CLAUDE	JANCZAK MICHEL
HEURTIER PIERRE	DEPLANQUE DANIEL
SKOTARCZAK JEAN MICHEL	VANTREPOTE ALAIN
ANDRIES ALBERT	MANIKOWSKI ANDRE
LEBACQ LIONEL	CHARLET CORINNE
CERF JEAN MARIE	CAMUS MARCEL
BLANCHARD SEVERINE	DEREGNAUCOURT LAURENT
BERNARD VERONIQUE	DEBARGE
CONDAMINE ROMUALD	VAN CAMP CLAIRE
SILINSKI CHRISTOPHE	BATTAGLIA EMMANUEL
NOWAK JEAN	DOLINSKI LAURENT
TWOROWSKI ANNA	BANACH JEAN ANTOINE
BULTEZ RENEE	DELMAIRE CATHERINE
SALOMEZ ANTOINETTE	DUPRE MARC
CUVELLIER ANDRE	GOUGE PASCAL
BERNARD ROBERT	DELVALLEZ ROSELYNE

Adopté à l'unanimité.

6) Subventions exceptionnelles :

- But Noyellois :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette association a fait l'acquisition de chauffage électrique pour un montant de 232,65 €. A l'époque, un accord de principe avait été donné. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter cette subvention.

- Société de Tir :

Monsieur le Maire rappelle la demande de subvention pour l'achat d'une carabine en date de mai 2007. A l'époque, une réponse favorable avait été donnée. Aujourd'hui en possession de la facture définitive d'un montant de 1 430 €, Monsieur le Maire propose une subvention exceptionnelle de 1 000 €

- *Monsieur GUILBERT Michel demande si la ville pourra prendre en charge les 400€ restants pour l'acquisition de la carabine car initialement l'OMS s'était engagée à prendre en charge cette somme.*

Or, la ville ne versera plus de subvention, donc l'OMS ne pourra pas payer.

- *Monsieur Le Maire invite Monsieur GUILBERT Michel a demandé à la société de tir de transmettre un courrier sollicitant cette prise en charge.*

- Amarillys :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que sous le précédent mandat, les majorettes « les Amarillys » avaient sollicité une aide exceptionnelle afin d'acheter des bottes. Monsieur le Maire propose de voter une subvention exceptionnelle de 500 €

Adopté à l'unanimité.

7) Frais de mission :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de prendre en charge les frais occasionnés lors de déplacement à l'étranger qui s'effectue dans le cadre des accords de Jumelage avec la Pologne et l'Irlande.

Ces frais de mission comprennent : les frais de transport, les frais de repas, les frais d'assurance, les frais d'hôtel et les frais de location.

- *Monsieur Le Maire présente le remboursement des frais de déplacement et propose la modification suivante : - prise en charge des frais occasionnés lors des déplacements relatifs aux missions des Conseillers Municipaux.*
- *Monsieur BRASSART Jacques demande si les frais sont plafonnés.*
- *Monsieur Le Maire répond que les frais seront remboursés au regard de dépenses justifiées.*
- *Madame POULAIN Maryvonne fait remarquer que c'est une bonne décision car souvent les Conseillers Municipaux en avaient pour leur frais.*

Adopté à l'unanimité.

8) Dérogation au repos dominical :

Le Code du Travail, en son article L 221-5, dispose que le repos hebdomadaire doit être donné le Dimanche.

L'article L 221-6 prévoit que lorsque le repos simultané de tout le personnel le dimanche compromet le fonctionnement normal de l'établissement, ou porte préjudice au public, le repos peut être donné, soit toute l'année, soit à certaines époques seulement, suivant certaines modalités entraînant l'emploi dominical de tout ou partie du personnel.

Les autorisations nécessaires accordées par le Préfet pour une durée limitée sont données après avis du Conseil Municipal de la Chambre de Commerce et d'Industrie, et des syndicats d'employeurs et de travailleurs intéressés.

Le Directeur de la Société SETRALOG – 285 rue G. Mollet – 62221 Noyelles-sous-Lens, sollicite l'autorisation d'occuper du personnel salarié le Dimanche 1^{er} Juin 2008 en remplacement des Dimanches 4 et 11 Mai 2008.

- *Madame CALVIN Christelle demande si le compte-rendu de la commission développement durable passera au prochain Conseil Municipal.*
- *Monsieur Le Maire confirme.*
- *Madame POULAIN Maryvonne demande à Monsieur Le Maire lorsqu'il dit « Mon équipe », est-ce pour son groupe ou pour l'ensemble du Conseil Municipal ?*
- *Monsieur Le Maire confirme qu'il est toujours dans la même logique de ce qu'il a dit lors du 1^{er} conseil municipal, à savoir : « c'est bien l'ensemble du Conseil Municipal qui est concerné sans exclusion ».*